



SERVICES PARTAGÉS CANADA

SERVICES-CONSEILS STRATÉGIQUES – APPROVISIONNEMENT ET ANALYSES COMPARATIVES

ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

DP n° 10031544/A



ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Objectif

Services partagés Canada (SPC) gère actuellement 485 centres de données, 50 réseaux étendus et 63 systèmes distincts de courriel. Son mandat est de rationaliser et de moderniser son infrastructure de technologies de l'information (TI) afin d'en tirer un meilleur parti, tout en offrant aux Canadiens des services améliorés, caractérisés par un niveau accru de sécurité. Les programmes de transformation de SPC visent à accroître les économies, à réduire les coûts, à réduire les risques au minimum et à améliorer la qualité des services de TI du gouvernement du Canada grâce à un modèle de prestation commun, dont voici les quatre éléments clés : 1) la centralisation de l'administration; 2) la rationalisation de l'infrastructure de TI; 3) le regroupement des installations; 4) la recherche de nouveaux modes de prestation (pouvant comprendre la sous-traitance).

SPC et ses 43 partenaires ministériels mandatés ont besoin des services d'expert d'un chef de file mondial capable aussi bien de soutenir leurs activités stratégiques d'approvisionnement et d'évaluation comparative que de les aider à préparer des demandes de soumissions et à négocier avec des fournisseurs de façon à les aider à obtenir la meilleure valeur pour l'État.

Le présent besoin vise l'attribution d'un contrat portant sur la prestation, selon la demande, de conseils spécialisés et de services connexes afin d'appuyer les activités continues de transformation de SPC et du gouvernement du Canada en général, sur demande et selon les besoins.

2. Contexte

2.1. Création de Services partagés Canada

Le gouvernement du Canada a créé Services partagés Canada (SPC) le 4 août 2011 dans le but de transformer radicalement la façon dont l'administration publique gère son infrastructure de technologies de l'information (TI). La création de SPC a permis de regrouper le personnel, les ressources technologiques et les actifs des 43 ministères et organismes fédéraux concernés, en vue d'améliorer l'efficacité, la fiabilité et la sécurité de l'infrastructure de TI de l'administration fédérale. L'utilisation plus efficace de la technologie permettra d'accroître la productivité des ministères tout en contribuant à moderniser la fonction publique et à fournir aux Canadiens des services de meilleure qualité et plus sûrs.

SPC est chargé de fournir à 43 institutions du gouvernement fédéral des services de courriel, de centre de données, de réseautage et de télécommunications représentant 95 % du budget fédéral des dépenses en TI. Bien que sa principale responsabilité soit d'assurer la viabilité des infrastructures de TI, SPC est en outre tenu de transformer l'environnement existant en un modèle organisationnel intégré pour l'ensemble du gouvernement, y compris : 1) réaliser des économies substantielles et réduire au minimum les coûts futurs; 2) faire concorder les niveaux de service avec l'ensemble des priorités du gouvernement et de ses partenaires; 3) mettre en place un environnement sécuritaire répondant aux exigences des programmes.

Avant la création de SPC, il incombait aux ministères et aux organismes gouvernementaux de gérer et d'exploiter leurs centres de données, leurs réseaux et leur infrastructure de TI. Certes, ceux-ci disposaient ainsi du maximum de souplesse, mais ce mode de fonctionnement présentait plusieurs inconvénients dans l'ensemble du gouvernement du Canada:

- (a) la gestion de l'infrastructure dans son ensemble n'était pas économique;
- (b) l'infrastructure de TI prenait de l'âge;
- (c) compte tenu de l'hétérogénéité de l'infrastructure de TI, il fallait souvent prévoir de longs délais pour répondre à la demande en nouveaux services;
- (d) l'interconnexion était difficile entre les programmes, et les ministères avaient du mal à échanger l'information;
- (e) la prestation des services auprès des Canadiens manquait d'uniformité;
- (f) la protection des renseignements personnels des Canadiens manquait d'uniformité;



- (g) les frais d'immobilisation et les dépenses courantes liés à la gestion et à l'exploitation des centres de données et de l'infrastructure de TI augmentaient sans cesse.

2.2. Programmes de transformation

Afin de pouvoir remplir son mandat, SPC a lancé cinq (5) grands programmes.

Initiative de transformation des services de courriel (ITSC)

Ce programme vise à remplacer, au cours des deux prochaines années, les 63 systèmes de messagerie électronique actuellement utilisés par le gouvernement du Canada par un seul système, sûr, fiable et économique. Pour plus de détails, consulter la page <http://www.ssc-spc.gc.ca/pages/ml-crrl-fra.html>.

Programme de regroupement des centres de données (RCD)

Ce programme consistera à élaborer des solutions de sélection stratégique des fournisseurs et une architecture opérationnelle adaptées aux nouveaux services de centre de données à fournir. Pour plus de détails, consulter la page <http://www.ssc-spc.gc.ca/pages/dc-cd-fra.html>.

Initiative de transformation des télécommunications (ITT)

Ce programme vise à moderniser et à harmoniser l'infrastructure de télécommunications du gouvernement du Canada. Du même coup, la sécurité sera renforcée, tandis que les coûts diminueront. SPC a pour objectif de concevoir et de mettre en place un réseau de télécommunications intégré apte à soutenir les activités du gouvernement du Canada d'un océan à l'autre comme sur la scène internationale. Pour plus de détails, consulter la page <http://www.ssc-spc.gc.ca/pages/telecomm-fra.html>.

Transformation de la cybersécurité et de la sécurité de la TI

Cette direction, dans le cadre du mandat de SPC, est chargée de l'élaboration de plans et de la conception des services de cybersécurité et de sécurité de TI liés à l'infrastructure de TI du gouvernement du Canada ainsi qu'à son infrastructure secrète. SPC prend d'importantes mesures pour protéger l'intégrité, l'accessibilité et la fiabilité de l'infrastructure de TI du gouvernement du Canada ainsi que les renseignements personnels des Canadiens. Pour plus de détails, consulter la page <http://ssc.gc.ca/pages/ibp-pai-2012-2013-fra.html>.

Appareils de technologie en milieu de travail

Le gouvernement du Canada met actuellement en œuvre une approche d'entreprise pour l'acquisition d'appareils pour utilisateurs finaux et de logiciels connexes, y compris les logiciels de sécurité, à l'intention des employés fédéraux. Il s'agit d'une nouvelle voie de normalisation et de rationalisation qui permettra de réaliser des économies, tout en renforçant la sécurité des technologies de l'information du gouvernement. Pour plus de détails, consulter la page <http://www.ssc-spc.gc.ca/pages/devices-appareils-fra.html>

Pour connaître la structure organisationnelle de SPC, consulter la page <http://www.ssc-spc.gc.ca/pages/ourorg-notreorg-fra.html>.

2.3. Plan de transformation

SPC a commandé une analyse des options, qui lui a permis d'élaborer un plan de transformation en trois étapes :

Phase 1 – Mise en place de l'infrastructure de base (2013-2014)

Cette première phase aura deux grands objectifs : 1) établir l'infrastructure sur laquelle reposera le modèle de prestation des centres de données dans leur état final; 2) définir la stratégie de sélection des



fournisseurs de services associés aux centres de données et aux réseaux. Voici les activités clés qu'implique la phase 1 :

1. moderniser et agrandir les centres de données chargés de l'exploitation de l'infrastructure de TI sur laquelle reposera la mise en œuvre des programmes et des systèmes administratifs des 43 ministères et organismes partenaires;
2. louer des locaux près d'un lieu à déterminer afin de mettre en œuvre les installations de redondance et de reprise après sinistre requises par les centres de données opérationnels;
3. demander à une entreprise du secteur privé de fournir des services de colocalisation des centres de données et d'assurer l'interconnexion avec les centres de données opérationnels de SPC;
4. établir une nouvelle chaîne d'approvisionnement pour les éléments d'infrastructure (serveurs, dispositifs de stockage et services de soutien connexes) installés dans les centres de données de SPC;
5. mettre en place un réseau d'entreprise (projet distinct prévu pour l'automne 2013 et le printemps 2014);
6. définir une stratégie de sélection des fournisseurs de services informatiques afin d'étudier les possibilités qui s'offrent à SPC de se tourner davantage vers les services de centre de données proposés par le secteur privé;
7. définir un modèle de prestation des services qui soit en harmonie avec les installations des centres de données, ainsi qu'avec la chaîne d'approvisionnement et la stratégie de sélection des fournisseurs connexes.

Phase 2 – Mise en œuvre de la stratégie d'approvisionnement en services (2014-2015)

SPC appliquera la stratégie d'approvisionnement la mieux adaptée et procédera à la mise en œuvre des services prévus dans la stratégie en question.

Pendant cette phase, il s'agira d'abord de transférer (en 2014) les systèmes ou les services administratifs des partenaires dans le nouveau centre de données opérationnel.

En 2014, SPC commencera à raccorder à un nouveau réseau d'entreprise les 3 580 immeubles occupés par le gouvernement du Canada.

Phase 3 – Mise en place de l'infrastructure définitive de centre de données (2015-2017)

L'établissement par SPC de l'infrastructure définitive des centres de données comprendra mais n'est pas limité aux tâches suivantes :

- (a) mise en place des centres de données opérationnels définitifs;
- (b) recours possible à un partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour la construction d'un nouveau centre de données opérationnel qui sera mis en service vers 2016-2017;
- (c) mise en service des moyens de sauvegarde des données que SPC établira en louant des locaux dans un centre de données privé existant, situé à une distance maximale de 110 km des installations principales;
- (d) modernisation, par SPC, du centre de données Macdonald-Cartier d'Ottawa, dans lequel des activités de développement et d'essai supplémentaires pourront être menées;
- (e) dans la mesure du possible, harmonisation des activités de migration avec le processus de gestion du cycle de vie déjà établi dans les ministères en vue de la mise à jour des applications.

2.4. Migration (2013-2020)

La migration, vers l'infrastructure centralisée de SPC, des programmes et des systèmes administratifs des ministères et des organismes partenaires a commencé en 2011. La migration des travaux de traitement a commencé selon les priorités opérationnelles du moment et afin de réduire les coûts au minimum. Par exemple, au lieu de remplacer de l'équipement coûteux dans un centre de données dont la fermeture est prévue, on préférera transférer les opérations dans un autre centre.



Quand les centres définitifs seront prêts, la véritable migration pourra commencer. Elle se fera par vagues suivant les principaux critères suivants : degré de préparation des ministères, complexité des applications, cycles opérationnels, évitement des coûts.

3. Besoin

L'entrepreneur retenu à l'issue de la présente demande de propositions aura un modèle d'affaires impliquant des activités dans de multiples pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont plusieurs appartenant au Groupe des cinq. Il fournit déjà des services à des gouvernements nationaux ou à d'autres grands organismes publics ou privés, en s'appuyant sur une seule et même structure organisationnelle internationale, par l'intermédiaire d'un groupe-conseil aguerri. L'entrepreneur se spécialisera dans le développement, la présentation et l'exécution d'activités stratégiques d'approvisionnement et d'évaluation comparative, conçues de manière à optimiser l'approvisionnement, à améliorer la productivité en matière de TI et à bonifier la proposition de valeur. L'expertise et les ressources à pourvoir devront être fournies sur demande et selon les besoins.

L'entrepreneur retenu aura acquis sur la scène internationale une vaste expérience dans les secteurs clés suivants :

- a. élaboration de stratégies d'approvisionnement;
- b. évaluation comparative des services de TI offerts;
- c. aide à la négociation et services-conseils concernant la passation de marchés d'acquisition de biens et de services;
- d. soutien à l'exécution des contrats conclus en matière de TI.

En fournissant les services demandés, l'entrepreneur épaulera des programmes de transformation ambitieux et d'envergure, comprenant notamment le regroupement de centres de données et de services de télécommunication, comparables en importance et en complexité à celles décrites aux présentes.

Reconnaissant que les TI constituent un produit de base très semblable aux moyens de déplacement, l'entrepreneur aidera SPC et d'autres ministères fédéraux à acquérir des biens et services informatiques. Sa structure organisationnelle doit être d'envergure internationale et son personnel doit avoir acquis des compétences et une expérience à la mesure, pour s'être familiarisé avec les rouages complexes de toute la chaîne d'approvisionnement qu'implique la sélection de fournisseurs, de la fabrication d'un composant ou d'une carte donnée jusqu'à l'assemblage et à la livraison de l'équipement tout entier, sans oublier les questions logistiques. SPC attache à ce point une grande importance, son mandat étant d'assurer l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement entourant l'infrastructure de TI de base du gouvernement du Canada.

- L'entrepreneur aura fait la preuve de sa crédibilité auprès des fournisseurs rattachés au secteur mondial des TI, pour avoir exécuté des contrats aussi bien avec des sociétés nord-américaines que dans des pays ou dans régions particulièrement présents aujourd'hui dans la chaîne d'approvisionnement en TI, comme l'Inde, la Chine, le Vietnam et la Corée du Sud.
- L'entreprise retenue sera présente physiquement dans le monde entier, avec des bureaux sur chaque continent et notamment dans les régions où les fournisseurs du secteur des TI sont particulièrement actifs.
- L'entrepreneur aura démontré sa capacité à établir et à exécuter d'importants contrats d'approvisionnement en éléments d'infrastructure (composants matériels, logiciels, etc.) et en services connexes.

Le gouvernement du Canada et SPC ont suffisamment accès aux informations de référence disponibles par différents canaux, mais ils souhaitent étendre cet accès auprès de sociétés dont le modèle d'entreprise est centré sur l'exécution de marchés d'approvisionnement. SPC accorde une importance primordiale à l'impartition, à l'approvisionnement fondé sur les services et relations avec les fournisseurs.

- La principale source de revenus de l'entrepreneur proviendra de mandats d'approvisionnement direct, de négociation, de passation de marchés et d'exploitation.
- L'entrepreneur disposera d'un groupe-conseil bien établi et digne de confiance spécialisé en matière d'analyse comparative des services de TI.



En date du début du contrat, l'entrepreneur devra avoir obtenu la cote de sécurité de niveau secret pour l'ensemble de son organisation comme pour les ressources proposées, conformément à la partie 7 du contrat.

4. Contraintes

4.1. Exception au titre de la sécurité nationale

Le marché auquel se rapporte le présent énoncé des travaux fait l'objet d'une exception au titre de la sécurité nationale et n'est donc pas assujéti aux dispositions des accords commerciaux.

4.2. Restriction concernant d'éventuels travaux connexes futurs

L'entrepreneur retenu prêtera son concours à la planification et à l'élaboration de mesures d'approvisionnement concurrentiel ultérieures liées aux projets de transformation relevant des programmes de restructuration de SPC, comme expliqué ci-dessus. Pendant l'exécution du contrat, il aura donc accès à des informations susceptibles de lui donner un avantage indu dans le cadre de ces activités ultérieures.

Pour éviter tout risque de futur conflit d'intérêts, on écartera l'entrepreneur, ses compagnies mères ou affiliées ainsi que ses sous-traitants de toute demande de soumissions concurrentielle émise ultérieurement dans le cadre du contrat de la présente demande de propositions.

5. Étendue des travaux

La présente exigence porte sur le développement, la présentation et l'exécution d'activités stratégiques d'approvisionnement et d'évaluation comparative, conçues de manière à optimiser l'approvisionnement et à bonifier la proposition de valeur pour l'État. Différentes tâches que l'entrepreneur peut être amené à exécuter sont décrites ci-dessous. Les tâches particulières et les produits livrables connexes seront précisés dans les autorisations des tâches (AT) que SPC ou d'autres ministères du gouvernement du Canada émettront par la suite, selon la demande. En fournissant les services demandés, l'entrepreneur épaulera des programmes de transformation ambitieux et d'envergure, comprenant notamment des activités de regroupement de centres de données et de moyens de télécommunication, comparables en importance et en complexité à celles décrites dans les présentes. L'entrepreneur devra :

- (a) comprendre et soutenir l'orientation prise par SPC à l'égard des futurs services de TI du gouvernement du Canada;
- (b) partager les leçons tirées de projets de transformation similaires menés avec d'autres clients;
- (c) fournir à SPC et au gouvernement du Canada des avis d'expert sur les stratégies d'approvisionnement permettant d'obtenir les résultats attendus de la transformation de SPC et du gouvernement;
- (d) fournir des conseils d'expert sur le marché et les fournisseurs actuels, en ce qui concerne les activités d'approvisionnement, de transformation et d'évaluation comparative;
- (e) contribuer à la préparation des documents pertinents (énoncés des besoins, énoncés des travaux, processus et critères d'évaluation, modalités, etc.);
- (f) appuyer les négociations et fournir des services-conseils en lien avec la passation de contrats d'acquisition de biens et de services;
- (g) offrir du soutien et donner des conseils en vue de la transition vers les accords d'approvisionnement.

5.1. Services-conseils et stratégies entourant le recours à des fournisseurs de TI

L'entrepreneur offrira des services-conseils qui, en fin de compte, contribueront à déterminer qui fournira les biens et services requis par l'infrastructure de TI de SPC, et de quelle manière. Voici une liste partielle de ces activités :



- (a) fourniture d'informations sur le marché existant et les fournisseurs potentiels;
- (b) élaboration de stratégies d'approvisionnement permettant à SPC d'offrir les nouveaux services de TI projetés;
- (c) définition des options et stratégies à retenir pour l'achat de matériel, de logiciels, de services professionnels, de services gérés et de services impartis, en tenant compte des nouvelles technologies, des compétences de base du personnel du gouvernement du Canada, du degré de maturité des marchés, de l'exploitation optimale des possibilités offertes par les fournisseurs, de l'emballage utilisé et des services proposés;
- (d) conduite d'analyses visant à trouver la bonne proportion de services internes et de services impartis au juste cours du marché, avec les niveaux de service voulus pour que le gouvernement du Canada puisse atteindre l'état final visé;
- (e) définition de stratégies, d'approches et d'options d'approvisionnement;
- (f) examen, tout au long du processus d'achat, de la documentation entourant les exigences à remplir, afin que cette documentation soit préparée de façon à obtenir la meilleure valeur pour le gouvernement du Canada;
- (g) aide à la préparation des documents et processus pertinents (dont : énoncés des besoins, énoncés des travaux, processus et critères d'évaluation, modalités contractuelles) associés à l'acquisition des biens et services visés, conformément à la stratégie d'approvisionnement;
- (h) faciliter, notamment par la prestation de conseils, le transfert de connaissances et de personnel pendant les phases de transition;
- (i) appuyer la transition entre les ententes d'approvisionnement, l'objectif étant d'aider SPC à composer avec les imprévus, à régler les différends et à limiter les risques, ainsi qu'à accomplir d'autres tâches liées au processus de transition.

5.2. Évaluation comparative des services de TI

L'entrepreneur fournira des conseils relatifs à l'évaluation comparative de façon à contribuer à l'établissement des normes qui serviront à mesurer et à évaluer les initiatives de SPC pour la transformation des modes de prestation des services de TI au gouvernement du Canada. Les activités entrant dans ce cadre comprendront entre autres :

- (a) l'analyse de la situation actuelle du gouvernement du Canada en ce qui a trait aux stratégies de transformation par SPC des services de TI, à l'architecture retenue, à la prestation des services, aux indicateurs de rendement, à la gestion des services ainsi qu'aux stratégies et approches choisies en matière d'approvisionnement;
- (b) la préparation de rapports permettant d'évaluer les stratégies de transformation par SPC des services de TI, l'architecture retenue, la prestation des services, les indicateurs de rendement, la gestion des services ainsi que les stratégies et approches choisies en matière d'approvisionnement, par rapport à ce qui se fait dans les organismes publics ou privés comparables;
- (c) la définition d'indicateurs de consommation;
- (d) l'utilisation d'une banque de renseignements commerciaux interne et éprouvée;
- (e) l'analyse de la compétitivité des normes de service et des tarifs actuellement en vigueur au sein du gouvernement du Canada en matière de services de TI par rapport au marché canadien, considéré dans son ensemble;
- (f) l'élaboration de statistiques et d'indicateurs portant sur la capacité d'adaptation des fournisseurs, sur le caractère novateur de leurs solutions, sur les possibilités de simplification ainsi que sur le niveau de souplesse et de qualité offert;



- (g) la préparation d'informations et de rapports soulignant la valeur des services obtenus ainsi que leur cohérence avec les nouvelles technologies et la vision de SPC quant à l'état final à atteindre; au cours de cette activité, l'entrepreneur fera appel à une base de données contenant des indicateurs à jour sur les organismes publics ou privés comparables au gouvernement du Canada ainsi que sur les projets de transformation et les services de TI du gouvernement;
- (h) la fourniture à long terme de services d'évaluation comparative en matière de TI.

5.3. Conception et exécution de contrats de TI

L'entrepreneur offrira des services de soutien à l'élaboration des contrats de SPC et du gouvernement du Canada en lien avec l'initiative de transformation, y compris mais n'est pas limité aux services suivants :

- (a) aide à la conception d'invitations à soumissionner, dans le souci d'optimiser la concurrence et d'obtenir les meilleurs résultats possible;
- (b) aide à la préparation des documents pertinents (demandes de renseignements, de qualification, de propositions, etc.);
- (c) aide à l'exécution des appels d'offres au nom de SPC et du gouvernement du Canada, y compris en ce qui concerne l'interaction avec les fournisseurs;
- (d) aide à la mise en forme des contrats d'approvisionnement par inclusion des modalités servant au mieux les intérêts du gouvernement du Canada et permettant de trouver les fournisseurs les plus fiables;
- (e) appui à SPC et au gouvernement du Canada au cours des négociations avec les fournisseurs potentiels;
- (f) aide à la résolution ou à la médiation des différends entourant les modalités contractuelles, une fois le contrat attribué.

6. Catégories de personnel

L'exécution des tâches précitées imposera à l'entrepreneur de fournir des ressources sur demande et en fonction des besoins. On fera appel pour cela à des « autorisations des tâches » (AT), réclamant l'intervention du personnel de l'entrepreneur appartenant à telle ou telle catégorie.

Les services des employés appartenant aux catégories de personnel suivantes peuvent devoir être fournis sur demande :

- (a) spécialiste principal, intermédiaire ou subalterne en services-conseils et en stratégies entourant les fournisseurs;
- (b) spécialiste principal, intermédiaire ou subalterne en évaluation comparative;
- (c) spécialiste principal, intermédiaire ou subalterne en conception et exécution de contrats.

Par spécialiste principal, on entend une personne qui possède plus de 10 années d'expérience pratique dans le champ de compétences visé.

Un spécialiste intermédiaire est une personne qui possède plus de six années d'expérience pratique dans le champ de compétences visé.

Un spécialiste subalterne est une personne qui possède plus de trois années d'expérience pratique dans le champ de compétences visé.

7. Langue de travail

L'entrepreneur exécutera le travail demandé dans la langue officielle (anglais ou français) indiquée dans le formulaire d'autorisation des tâches approuvé. Suivant le lieu d'activité, le travail peut devoir être mené en anglais ou en français.



8. Lieu de travail

L'entrepreneur pourrait être appelé à assister à des réunions ou à des séances d'information ou encore à mener de la recherche à différents endroits dans la région de la capitale nationale, c'est-à-dire dans le secteur d'Ottawa (Ontario) et de Gatineau (Québec). Si la nature des tâches demandées nécessite l'accès au réseau de SPC, SPC fournira au personnel de l'entrepreneur l'équipement bureautique requis.

Il pourra également s'avérer nécessaire d'exécuter certains travaux en dehors de la région de la capitale nationale. Le lieu de travail sera alors précisé dans le formulaire d'autorisation des tâches et les « exigences en matière de déplacements » ci-dessous s'appliqueront par le fait même.

9. Exigences en matière de déplacements

L'entrepreneur devra être en mesure de se déplacer et d'exécuter les travaux dans différentes régions du Canada, suivant les exigences énoncées dans le formulaire d'autorisation des tâches. Le Canada ne paiera pas à l'entrepreneur les frais de déplacement ou de séjour associés aux travaux effectués au lieu principal des travaux, soit la région de la capitale nationale.

Le Canada remboursera à l'entrepreneur les frais de déplacement et de subsistance raisonnables, autorisés au préalable, qu'il a dûment engagés pour exécuter les travaux à l'extérieur de la région de la capitale nationale, au prix coûtant (sans aucune marge bénéficiaire ni indemnité pour les frais d'administration indirects), conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule particulier et aux faux frais qui sont précisés aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Tous les déplacements devront être préalablement autorisés par le chargé de projet. Tous les paiements seront soumis à vérification par le gouvernement. L'entrepreneur ne pourra pas facturer le temps de déplacement aux taux quotidiens établis dans le contrat.

10. Produits livrables

Les produits livrables seront indiqués dans les différentes autorisations des tâches, conformément à l'appendice A (« Procédures d'autorisation des tâches »).



APPENDICE A À L'ANNEXE A

PROCÉDURES D'AUTORISATION DES TÂCHES

1. Demande d'autorisation des tâches (AT)

- (a) Lorsqu'un besoin relatif à une tâche précise aura été cerné et qu'une AT devra être attribuée à l'entrepreneur conformément à la méthode décrite à l'article du contrat intitulé « Autorisation des tâches », le responsable technique remplira le formulaire d'autorisation des tâches (formulaire d'AT) joint à l'appendice B de l'annexe A et l'enverra à l'entrepreneur.
- (b) Le formulaire d'AT contiendra les renseignements suivants, s'il y a lieu :
- i. le numéro de tâche;
 - ii. la date à laquelle la réponse de l'entrepreneur doit être reçue (cette date figurera sur l'ébauche de l'AT, mais pas sur l'AT attribuée);
 - iii. tout code financier à utiliser;
 - iv. les catégories de ressources et le nombre de ressources nécessaires;
 - v. une description des travaux associés à la tâche, portant sur les activités à réaliser ou indiquant les produits livrables (rapports, par exemple);
 - vi. les dates de commencement et d'achèvement;
 - vii. les dates de livraison des produits livrables et de paiement (le cas échéant);
 - viii. le nombre de jours-personnes nécessaire;
 - ix. une note précisant si les travaux comprennent des activités à réaliser sur place, avec indication du lieu de travail;
 - x. le profil linguistique des ressources requises;
 - xi. le niveau d'attestation de sécurité que doivent posséder les employés de l'entrepreneur;
 - xii. le montant à verser à l'entrepreneur pour l'exécution des travaux; on précisera s'il s'agit d'un prix ferme ou d'un prix maximum d'AT (dans ce dernier cas, l'AT doit indiquer comment le montant à verser sera établi; en l'absence d'une telle indication, le montant sera celui correspondant aux travaux que l'entrepreneur affirmera avoir effectués dans le cadre du projet – jusqu'à concurrence du maximum –, feuilles de présence à l'appui, remplies par le personnel au moment des travaux);
 - xiii. toute autre contrainte pouvant avoir une incidence sur l'exécution de la tâche.

2. Offre de prix dans le cadre de l'AT

- (a) Après avoir reçu le formulaire d'AT, l'entrepreneur doit proposer un prix à l'autorité contractante, en précisant les ressources qu'il propose et en fournissant des renseignements détaillés sur les coûts et le temps nécessaire pour exécuter la tâche; la proposition de prix devra reposer sur les tarifs stipulés dans le contrat. L'entrepreneur ne sera pas payé pour avoir présenté une soumission ou pour avoir fourni d'autres renseignements requis pour préparer ou établir une AT. Il doit fournir toute information demandée par le Canada et liée à la préparation d'une AT dans un délai de deux jours ouvrables suivant la demande.
- (b) Pour chaque ressource proposée, l'entrepreneur doit fournir ce qui suit :
- (i) un curriculum vitae et l'appendice C à l'annexe A, dûment rempli, pour les catégories de personnel et les niveaux décrits dans le formulaire d'AT. La soumission de l'entrepreneur doit attester que toutes les ressources proposées répondent aux exigences obligatoires requises (y compris celles sur l'éducation, l'expérience et les affiliations ou titres professionnels). En ce qui a trait aux ressources proposées :
 - (A) Les ressources proposées peuvent être des employés de l'entrepreneur ou d'un sous-traitant, ou il peut s'agir d'entrepreneurs indépendants auxquels l'entrepreneur attribuerait un contrat de sous-traitance pour une partie du travail.



- (B) En ce qui concerne les exigences en matière d'études touchant un diplôme, un titre ou un certificat en particulier, le Canada ne tiendra compte que des programmes d'études achevés avec succès par la ressource à la clôture des soumissions. En ce qui a trait aux études postsecondaires, le Canada acceptera seulement les titres de compétences des institutions reconnues par le ministère de l'Éducation de telle ou telle province canadienne ou, dans le cas de diplômes obtenus dans d'autres pays, par des organismes d'attestation des titres de compétences figurant sur la liste du site Web suivant : <http://www.cicic.ca/>.
- (C) Pour les exigences relatives aux titres professionnels, la ressource doit détenir le titre exigé à la clôture des soumissions et doit demeurer, le cas échéant, membre en règle de l'organisme professionnel en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat.
- (D) En ce qui concerne l'expérience de travail, le Canada ne tiendra pas compte de l'expérience acquise dans le cadre d'un programme de formation, sauf s'il s'agit d'expérience acquise dans le cadre d'un programme coopératif officiel suivi dans un établissement postsecondaire.
- (E) Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p. ex. deux ans), le Canada ne tiendra pas compte de l'expérience alléguée si les dates précises de début et de fin ne figurent pas dans le curriculum vitae).
- (F) Pour que l'expérience de travail soit prise en considération par le Canada, la soumission de l'entrepreneur ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais doit attester que cette dernière a acquis l'expérience nécessaire, en décrivant les responsabilités et les tâches assumées. Si la ressource proposée a participé simultanément à plusieurs projets, on ne tiendra compte que de l'un d'eux pour évaluer son expérience.

(ii) les renseignements sur la sécurité suivants :

RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ	INFORMATION FOURNIE PAR L'ENTREPRENEUR
Nom de la personne, tel qu'il figure sur le formulaire de demande d'attestation de sécurité	
Niveau de l'attestation de sécurité obtenue	
Période de validité de l'attestation obtenue	
Numéro de dossier du Certificat d'enquête de sécurité et profil de sécurité	

(iii) les attestations demandées à l'appendice D de l'annexe A (s'il y a lieu).

- (c) L'offre de prix doit être soumise à l'autorité contractante dans le délai indiqué dans le formulaire d'AT. L'entrepreneur disposera d'au moins 48 heures pour présenter son offre de prix.

3. Évaluation des ressources

- (a) Chaque ressource proposée sera évaluée en fonction de sa conformité aux exigences obligatoires décrites à l'appendice C de l'annexe A applicable à la catégorie de personnel. Les ressources proposées qui ne remplissent pas la totalité de ces exigences ne seront pas acceptées.



- (b) Le Canada se réserve le droit de demander des références à un entrepreneur afin de vérifier l'exactitude des renseignements fournis. Si des références sont demandées, le Canada effectuera la vérification par courriel (sauf si la personne citée en référence n'est accessible que par téléphone). Pour respecter l'exigence obligatoire, l'entrepreneur devra faire en sorte que l'on réponde à la demande de vérification par courriel dans les cinq (5) jours ouvrables. Le troisième jour ouvrable après l'envoi du courriel, si le Canada n'a pas reçu de réponse, il en informera l'entrepreneur par courriel afin qu'il puisse rappeler à la personne concernée qu'elle doit répondre au Canada dans le délai de cinq jours prescrit. En cas de contradiction entre l'information donnée par la personne citée en référence et celle fournie par l'entrepreneur, l'information donnée par la personne citée en référence sera vérifiée. On considérera que l'exigence obligatoire n'est pas respectée si le client cité en référence n'est pas un client de l'entrepreneur lui-même (mais, par exemple, celui d'une de ses filiales). L'exigence obligatoire sera également jugée non remplie si le client est lui-même une filiale ou une autre entité ayant un lien de dépendance avec l'entrepreneur. Les références de l'État seront acceptées.

4. Acceptation de l'AT

- (a) Dès que l'offre de prix de l'entrepreneur aura été acceptée par l'autorité contractante, le formulaire d'AT sera signé par le Canada et envoyé à l'entrepreneur, qui devra le signer. L'acceptation et l'émission ou le rejet d'une AT seront à l'entière discrétion du Canada.
- (b) Le formulaire d'AT devra être dûment signé par le Canada avant le début des travaux. L'entrepreneur ne devra pas commencer les travaux avant réception du formulaire d'AT dûment signé, et tous les travaux effectués sans formulaire d'AT le seront aux risques de l'entrepreneur.



Appendice B de l'annexe A

**Formulaire d'acceptation et d'autorisation de tâches
(les formulaires d'autorisation de tâches de SIGMA sont également acceptés)**

AUTORISATION DE TÂCHES			
Entrepreneur : _____		Numéro du contrat : _____	
NEA de l'entrepreneur : _____			
Numéro d'engagement : _____		Code financier : _____	
Numéro de tâche : _____		Date : _____	
Demande d'AT (à remplir par le responsable technique)			
<p>1. Description des travaux à exécuter</p> <p style="text-align: center;">Énoncé des travaux</p> <p style="text-align: center;">Description du ou des produits livrables requis (avec indication du format et du type de support exigés)</p> <p>Seront indiquées ici les éventuelles obligations de faire rapport et les dates limites de soumission des rapports en lien avec le contrat subséquent.</p>			
2. PÉRIODE DE SERVICES	Du :	_____	Au : _____
3. Lieu de travail	_____		
4. Exigences en matière de déplacements	[] Oui [] Non		Préciser :
5. Autres conditions ou contraintes	[] Oui [] Non		Préciser :
6. Proposition de tâche (insérer des lignes au besoin) Cocher [] :	Coût estimatif []	Prix fixe []	_____ \$
7. COTE DE SÉCURITÉ REQUISE POUR LE PERSONNEL DE L'ENTREPRENEUR			
[] Cote de fiabilité [] Secret [] Très secret [] Autre			
8. BILINGUISME (s'il y a lieu)			
[] Anglais et français [] Français [] Anglais			
Dans l'affirmative, les catégories de personnel soumises à l'exigence de bilinguisme sont :			



Proposition d'AT [à remplir par l'entrepreneur]			
9. Coût estimatif du contrat			
Catégorie (niveau) et nom de la personne proposée	Tarif quotidien ferme	Nombre de jours estimatif	Coût total
Coût estimatif des services professionnels	Total		
Taxes applicables			
Total général			_____ \$

Frais de déplacement et subsistance	Coût estimatif	
Taxes applicables		
Total des frais de déplacement et de subsistance		
Total général des frais de main-d'œuvre et de déplacement		

Approbation de l'AT			
10. Signataires autorisés			
	Nom et titre	Signature	Date
Personne autorisée à signer au nom de l'entrepreneur			
Responsable technique			
Autorité contractante			
11. Base de paiement et facturation			
<p>Conformément à l'article « Base de paiement » du contrat.</p> <p>Le paiement sera fait à la réception des factures détaillées produites mensuellement pour les services rendus, sous réserve d'acceptation complète par le responsable technique. Le total des paiements ne peut pas dépasser le total général.</p> <p>Les factures originales devront être transmises au responsable technique. Une copie de chaque facture sera envoyée à l'autorité contractante, ainsi que les pièces jointes pertinentes.</p>			



ACCEPTATION DES LIVRABLES
Numéro d'autorisation de tâche : _____
Autorité contractante : _____
Date de la demande : [AAAA-MM-JJ]
DESCRIPTION DU OU DES LIVRABLES
[description détaillée des livrables acceptés]
Nom de la personne qui a accepté les livrables : _____
Titre de la personne qui a accepté les livrables : _____
Date d'acceptation : [AAAA-MM-JJ]
Signature de la personne qui a accepté les livrables : _____
Commentaires :



APPENDICE C À L'ANNEXE A

Critère d'évaluation des ressources et tableau réponse

1. Expert en matière de stratégie et de sélection des fournisseurs pour des TI

Nom de la ressource proposée: _____					
<p>L'entrepreneur DOIT démontrer que l'expert en matière de stratégie et de sélection des fournisseurs pour des TI proposé rencontre:</p> <p>* N'est pas une exigence obligatoire évaluée. **Étendue veut dire plus de 10 années. ***Significatif veut dire plus de 5 années.</p>					
Catégorie	Exigences			Réponse de l'entrepreneur	
	Principal	Intermédiaire	Subalterne	Expérience démontrée	Insérer le # de page du résumé
Critère	<p>Un nombre minimum d'années d'expérience en tant que spécialiste en services-conseils et en stratégies entourant les fournisseurs, pourvoyant appui et consultation en relation aux développements de stratégie de localisation des sources et/ou stratégie de transformation, qui inclut a un minimum les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de l'état courant en ce qui compte la structure organisationnelle, le modèle de prestation, et l'inventaire des actifs; - Analyse des options de localisations des sources, couvrant a un minimum la portée, les coûts, et les risques; 	<p>Un nombre minimum d'années d'expérience en tant que spécialiste en services-conseils et en stratégies entourant les fournisseurs, pourvoyant appui et consultation en relation aux développements de stratégie de localisation des sources et/ou stratégie de transformation, qui inclut a un minimum les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de l'état courant en ce qui compte la structure organisationnelle, le modèle de prestation, et l'inventaire des actifs; - Analyse des options de localisations des sources, couvrant a un minimum la portée, les coûts, et les risques; 	<p>Un nombre minimum d'années d'expérience en tant que spécialiste en services-conseils et en stratégies entourant les fournisseurs, pourvoyant appui et consultation en relation aux développements de stratégie de localisation des sources et/ou stratégie de transformation, qui inclut a un minimum les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de l'état courant en ce qui compte la structure organisationnelle, le modèle de prestation, et l'inventaire des actifs; - Analyse des options de localisations des sources, couvrant a un minimum la portée, les coûts, et les risques; 		



	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de stratégie de localisations des sources détaillés qui en ressort de l'analyse des options; - Définition de l'état final en ce qui compte la structure organisationnelle et le modèle de prestation, incorporant la stratégie de localisations ses sources; et - Élaboration des analyses de rentabilisation a l'appui de stratégie de localisations ses sources. <p>10+ années d'expériences appliquées qui couvre un minimum de 50% de la section 5.1 de l'énoncé des travaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de stratégie de localisations des sources détaillés qui en ressort de l'analyse des options; - Définition de l'état final en ce qui compte la structure organisationnelle et le modèle de prestation, incorporant la stratégie de localisations ses sources; et - Élaboration des analyses de rentabilisation a l'appui de stratégie de localisations ses sources. <p>6+ années d'expériences appliquées qui couvre un minimum de 50% de la section 5.1 de l'énoncé des travaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de stratégie de localisations des sources détaillés qui en ressort de l'analyse des options; - Définition de l'état final en ce qui compte la structure organisationnelle et le modèle de prestation, incorporant la stratégie de localisations ses sources; et - Élaboration des analyses de rentabilisation a l'appui de stratégie de localisations ses sources. <p>3+ années d'expériences appliquées qui couvre un minimum de 50% de la section 5.1 de l'énoncé des travaux</p>		
Éducation	<p>Maitrise ou baccalauréat dans le domaine des achats, génie, ou en manufacture; ou science relatif à la gestion des achats ou opérations</p> <p>*MAA préférée en alternative à l'exigence ci-dessus</p>	<p>Baccalauréat dans un domaine relatif</p>	<p>Baccalauréat ou un degré collégial</p>		
Certification	<p>* Certification CPM ou CPIM préférée</p>	<p>* Certification CPM ou CPIM préférée</p>	<p>n/a</p>		
Expérience	<p>Plus de dix (10) années d'expérience dans le développement de stratégies de localisations des sources, comprenant multiples intervenants et fournisseurs.</p>	<p>Entre six (6) à dix (10) années d'expérience dans le développement de stratégies de localisations des sources, comprenant multiples intervenants et fournisseurs.</p>	<p>Entre trois (3) à cinq (5) années d'expérience dans le développement de stratégies de localisations des sources, comprenant multiples intervenants et fournisseurs.</p>		



	** Expérience étendue dans les activités de localisation des sources, y compris la négociation de contrat, la gestion de projet, la gestion de matériaux marchandises, et analyse commerciale.	*** Expérience significative dans les activités de localisation des sources, y compris la négociation de contrat, la gestion de projet, la gestion de matériaux marchandises, et analyse commerciale.	Expérience dans les activités de localisation des sources, y compris la négociation de contrat, la gestion de projet, la gestion de matériaux marchandises, et analyse commerciale.		
Compétences	Compétence avancée dans les fonctions de négociations, les analyses, et les relations avec les fournisseurs et les intervenants internes.	Compétence avancée dans les fonctions de négociations, les analyses, et les relations avec les fournisseurs et les intervenants internes.	Compétence avancée dans les fonctions de négociations, les analyses, et les relations avec les fournisseurs et les intervenants internes.		



2. Expert en matière d'analyses comparatives relatives aux TI

Nom de la ressource proposée: _____

L'entrepreneur DOIT démontrer que l'expert en matière d'analyses comparatives relatives aux TI proposé rencontre:

* N'est pas une exigence obligatoire évaluée.

**Étendue veut dire plus de 10 années.

***Significatif veut dire plus de 5 années.

Catégorie	Exigences			Réponse de l'entrepreneur	
	Principal	Intermédiaire	Subalterne	Expérience démontrée	Insérer le # de page du résumé
Critère	<p>Un nombre minimum d'années d'expérience en tant que spécialiste en évaluation comparative, pourvoyant conseil, appui et consultation en relation à l'analyse, la sélection, les mesures et l'évaluation de métriques à l'égard d'initiatives de transformation TI, qui inclut a un minimum les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comparaison des coûts de ressources humaines, des actifs, et du service de prestation aux analyses comparatives des marchés dans le domaine de la prestation des services d'infrastructure TI ; - Développement d'étude de cas comparable spécifiques, avec emphase sur la comparaison des coûts de ressources des métriques des ressources humaines, des 	<p>Un nombre minimum d'années d'expérience en tant que spécialiste en évaluation comparative, pourvoyant conseil, appui et consultation en relation à l'analyse, la sélection, les mesures et l'évaluation de métriques à l'égard d'initiatives de transformation TI, qui inclut a un minimum les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comparaison des coûts de ressources humaines, des actifs, et du service de prestation aux analyses comparatives des marchés dans le domaine de la prestation des services d'infrastructure TI ; - Développement d'étude de cas comparable spécifiques, avec emphase sur la comparaison des coûts de ressources des métriques des ressources humaines, des 	<p>Un nombre minimum d'années d'expérience en tant que spécialiste en évaluation comparative, pourvoyant conseil, appui et consultation en relation à l'analyse, la sélection, les mesures et l'évaluation de métriques à l'égard d'initiatives de transformation TI, qui inclut a un minimum les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comparaison des coûts de ressources humaines, des actifs, et du service de prestation aux analyses comparatives des marchés dans le domaine de la prestation des services d'infrastructure TI ; - Développement d'étude de cas comparable spécifiques, avec emphase sur la comparaison des coûts de ressources des métriques des ressources humaines, des 		



	actifs, et du service de prestation; et - Analyse des tendances et des prévisions dans le domaine des prix des marchandises d'infrastructure TI 10+ années d'expériences appliquées qui couvre un minimum de 50% de la section 5.2 de l'énoncé des travaux	actifs, et du service de prestation; et - Analyse des tendances et des prévisions dans le domaine des prix des marchandises d'infrastructure TI 6+ années d'expériences appliquées qui couvre un minimum de 50% de la section 5.2 de l'énoncé des travaux	actifs, et du service de prestation; et - Analyse des tendances et des prévisions dans le domaine des prix des marchandises d'infrastructure TI 3+ années d'expériences appliquées qui couvre un minimum de 50% de la section 5.2 de l'énoncé des travaux		
Éducation	Maitrise ou baccalauréat dans le domaine des achats, génie, ou en manufacture; ou science relatif a la gestion des achats ou opérations *MAA préférée en alternative à l'exigence ci-dessus	Baccalauréat dans un domaine relatif	Baccalauréat ou un degré collégial		
Certification	* Certification CPM ou CPIM préférée	* Certification CPM ou CPIM préférée	n/a		
Expérience	Plus de dix (10) années d'expérience dans les fonctions d'analyses comparatives d'infrastructure TI ou des services et biens marchandises relatifs	Entre six (6) à dix (10) années d'expérience dans les fonctions d'analyses comparatives d'infrastructure TI ou des services et biens marchandises relatifs	Entre trois (3) à cinq (5) années d'expérience dans les fonctions d'analyses comparatives d'infrastructure TI ou des services et biens marchandises relatifs		
Compétences	Compétence avancée dans les connaissances des coûts métriques TI, et leurs synthèses en unités comparables	Compétence avancée dans les connaissances des coûts métriques TI, et leurs synthèses en unités comparables	Compétence avancée dans les connaissances des coûts métriques TI, et leurs synthèses en unités comparables		



3. Expert en matière d'élaboration et d'exécution de contrats

Nom de la ressource proposée: _____

L'entrepreneur DOIT démontrer que l'expert en matière d'élaboration et d'exécution de contrats proposé rencontre:

* N'est pas une exigence obligatoire évaluée.

**Étendue veut dire plus de 10 années.

***Significatif veut dire plus de 5 années.

Catégorie	Exigences			Réponse de l'entrepreneur	
	Principal	Intermédiaire	Subalterne	Expérience démontrée	Insérer le # de page du résumé
Critère	<p>Un nombre minimum d'années d'expérience en tant que spécialiste en conception et exécution de contrats, pourvoyant des services de conseil pour la mise en contrat d'initiatives de transformation, qui inclut à un minimum les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de demande d'information et d'offre d'appel pour l'achat de biens et de services infrastructures TI; - Évaluation des soumissions pour l'achat de biens et de services infrastructures TI; - Développement et négociation de contrat pour l'achat de biens et de services infrastructures TI; et - Appui pour la transition et l'exécution de contrat d'achat de biens et de services infrastructures TI. 	<p>Un nombre minimum d'années d'expérience en tant que spécialiste en conception et exécution de contrats, pourvoyant des services de conseil pour la mise en contrat d'initiatives de transformation, qui inclut à un minimum les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de demande d'information et d'offre d'appel pour l'achat de biens et de services infrastructures TI; - Évaluation des soumissions pour l'achat de biens et de services infrastructures TI; - Développement et négociation de contrat pour l'achat de biens et de services infrastructures TI; et - Appui pour la transition et l'exécution de contrat d'achat de biens et de services infrastructures TI. 	<p>Un nombre minimum d'années d'expérience en tant que spécialiste en conception et exécution de contrats, pourvoyant des services de conseil pour la mise en contrat d'initiatives de transformation, qui inclut à un minimum les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de demande d'information et d'offre d'appel pour l'achat de biens et de services infrastructures TI; - Évaluation des soumissions pour l'achat de biens et de services infrastructures TI; - Développement et négociation de contrat pour l'achat de biens et de services infrastructures TI; et - Appui pour la transition et l'exécution de contrat d'achat de biens et de services infrastructures TI. 		



	10+ années d'expériences appliquées qui couvre un minimum de 50% de la section 5.3 de l'énoncé des travaux	6+ années d'expériences appliquées qui couvre un minimum de 50% de la section 5.3 de l'énoncé des travaux	3+ années d'expériences appliquées qui couvre un minimum de 50% de la section 5.3 de l'énoncé des travaux		
Éducation	Maitrise ou baccalauréat dans le domaine des achats, génie, ou en manufacture; ou science relatif à la gestion des achats ou opérations *MAA préférée en alternative à l'exigence ci-dessus	Baccalauréat dans un domaine relatif	Baccalauréat ou un degré collégial		
Certification	* Certification CPM ou CPIM préférée	* Certification CPM ou CPIM préférée	n/a		
Expérience	Plus de dix (10) années d'expérience dans les fonctions d'achats / localisation des sources, ou autres expériences demandant de compétences avancées en négociation.	Entre six (6) à dix (10) années d'expérience dans les fonctions d'achats / localisation des sources, ou autres expériences demandant de compétences avancées en négociation.	Entre trois (3) à cinq (5) années d'expérience dans les fonctions d'achats / localisation des sources, ou autres expériences demandant de compétences avancées en négociation.		
	Expérience étendue dans les activités de localisation des sources, y compris la négociation de contrat, la gestion de projet, la gestion de matériaux marchandises, et analyse commerciale.	*Expérience significative dans les activités de localisation des sources, y compris la négociation de contrat, la gestion de projet, la gestion de matériaux marchandises, et analyse commerciale.	Expérience dans les activités de localisation des sources, y compris la négociation de contrat, la gestion de projet, la gestion de matériaux marchandises, et analyse commerciale.		
Compétences	Compétence avancée dans les fonctions de négociations, les analyses, et les relations avec les fournisseurs et les intervenants internes.	Compétence avancée dans les fonctions de négociations, les analyses, et les relations avec les fournisseurs et les intervenants internes.	Compétence avancée dans les fonctions de négociations, les analyses, et les relations avec les fournisseurs et les intervenants internes.		



APPENDICE D À L'ANNEXE A

ATTESTATIONS AU STADE DE L'AUTORISATION DES TÂCHES

1. Études et expérience

L'entrepreneur atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et les documents à l'appui présentés, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ces renseignements sont complets et exacts. En outre, l'entrepreneur garantit que les personnes proposées sont en mesure d'exécuter les travaux prévus au contrat. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute information fournie à cet égard. Toute déclaration non véridique peut entraîner la non-recevabilité de la réponse ou autre mesure jugée appropriée par le ministre.

Nom (en caractères d'imprimerie) et signature de la personne autorisée

Date

2. Statut du personnel

Si l'entrepreneur propose, pour exécuter le présent contrat, une personne dont il n'est pas l'employeur, il atteste par les présentes avoir l'autorisation écrite de cette personne (ou de l'employeur de celle-ci) de proposer ses services pour l'exécution des travaux prévus au contrat et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. L'entrepreneur doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne, de l'autorisation que cette dernière lui a donnée.

Nom (en caractères d'imprimerie) et signature de la personne autorisée

Date

3. Disponibilité du personnel

L'entrepreneur atteste que, s'il est autorisé à fournir les services dans le cadre d'une autorisation de tâches découlant du présent contrat, les personnes proposées pourront commencer les travaux dans un délai raisonnable suivant la date d'acceptation de l'AT, ou dans le délai précisé dans le formulaire d'AT, et qu'elles demeureront disponibles pour l'exécution des travaux requis par le besoin à combler.

Nom (en caractères d'imprimerie) et signature de la personne autorisée

Date

4. Attestation linguistique

L'entrepreneur atteste que les ressources proposées en réponse à la présente autorisation de tâches peuvent s'exprimer couramment en anglais ou en français, conformément aux exigences de l'AT. Les personnes proposées sont en mesure de communiquer verbalement et par écrit dans la langue indiquée, sans aide et en faisant peu d'erreurs.

Nom (en caractères d'imprimerie) et signature de la personne autorisée

Date